Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et autres subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

* Pour les séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole élémentaire des Vieilles Perrières séjour à Paris de 7 élèves de CLIS2, du 12 au 14 mai 2005 : 174,72 €, correspondant à une participation de 8,32 € par jour et par enfant.
- Ecole élémentaire Jean Macé : subvention de 1 140 € pour deux sorties ski de 120 élèves de cycle III et de CLIS.
- Ecole élémentaire Arènes : le séjour à Venise des 21 élèves de CM1 et CM2, prévu du 27 au 30 avril, et pour lequel le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 décembre 2004 avait décidé d'attribuer une subvention de 698,88 €, est reporté entre le 16 et le 19 mai. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette subvention.

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue des séjours, après vérification du nombre d'élèves ayant participé.

* Autres subventions :

- Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : 153 € pour une aide au fonctionnement.
- Association PEP/SAPADEMA (Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés) : 1 525 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces répartitions, et en cas d'accord, à prélever les sommes d'un montant global de 3 691,60 € sur les crédits de la Direction Éducation inscrits au Budget Primitif 2005 aux chapitres suivants :

- * 65.255/6574 SC 21100 pour 2 013,60 €
- * 65.213/6574 SC 21100 pour 1 678 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.